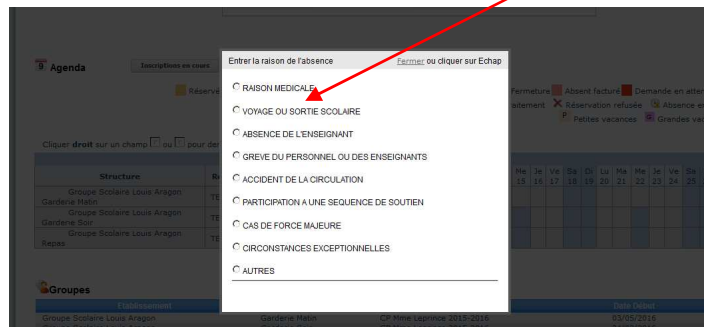




Une fois votre demande validée, vous ne pouvez plus l'annuler.

Toute absence de votre enfant aux services doit être signalée : positionner le curseur sur le service et la date désirés, effectuer un clic droit, puis un clic gauche sur demande d'absence. Entrer la raison de l'absence en cochant la case correspondante.



## ATTENTION

**Même si l'accès au Portail Famille est permanent, des horaires de réservations sont à respecter, à savoir :**

**Le vendredi avant 12h pour une réservation du lundi.**

**Le lundi avant 12h pour une réservation du mardi.**

**Le mardi avant 12h pour une réservation du mercredi.**

**Le mercredi avant 10h pour une réservation du jeudi.**

**Le jeudi avant 12h pour une réservation du vendredi.**

**Toute réservation effectuée en dehors de ces horaires sera refusée.**



Cliquer **droit** sur un champ [ ] ou [ ] pour demander une réservation ou une absence

Structure	Responsable	Avril 2015																													
		Me 01	Je 02	Ve 03	Sa 04	Di 05	Lu 06	Ma 07	Me 08	Je 09	Ve 10	Sa 11	Di 12	Ma 13	Me 14	Je 15	Ve 16	Sa 17	Di 18	Lu 19	Ma 20	Me 21	Je 22	Ve 23	Sa 24	Di 25	Lu 26	Ma 27	Me 28	Je 29	Ve 30
Accueil de Loisirs	DUPONT JEAN						F	✓					P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	✓
ALSH Mercredi après-midi	DUPONT JEAN						F	✓					P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	✓	
Accueil de Loisirs	DUPONT JEAN						F																								
ALSH Vacances après-midi	DUPONT JEAN						F																								
Accueil de Loisirs	DUPONT JEAN						F						✓	✓	✓	✓															
ALSH Vacances journée	DUPONT JEAN						F																								
Accueil de Loisirs	DUPONT JEAN						F																								
ALSH Vacances matin	DUPONT JEAN						F																								
Garderie périscolaire	DUPONT JEAN						F																								
Garderie matin	DUPONT JEAN						F																								
Garderie périscolaire	DUPONT JEAN						F																								
Restauration scolaire	DUPONT JEAN						F																								

Indique que vous avez réservé la journée.

Indique que votre enfant était présent sur la journée que vous aviez réservée.

**Penser à consulter les messages envoyés par les services administratifs de la mairie, depuis la page d'accueil de votre compte famille (encart responsable).**

